

BILAN de mandat 2020-2026

Commune de BARZUN



Mairie de Barzun
64 rue du Corps-Franc-Pommiès

05 59 53 53 02
secretariat@barzun.fr

Mot du maire

En mars 2020, vous nous avez accordé votre confiance en nous confiant la gestion de notre belle commune de Barzun. Durant ces six années, nous avons œuvré avec détermination et engagement pour améliorer le quotidien des Barzunaïses et des Barzunaïses, tout en préparant l'avenir de notre village.

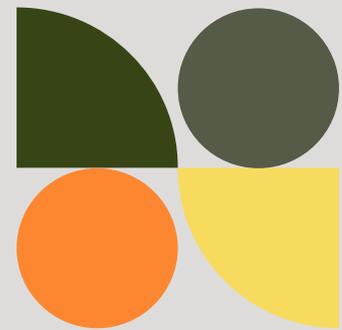
Ce mandat a été marqué par des événements majeurs, à commencer par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Elle a nécessité une adaptation rapide face à des situations exceptionnelles : confinements successifs, mise en place de protocoles sanitaires stricts pour la reprise scolaire, gestion des couvre-feux... Autant de défis que nous avons su relever collectivement, grâce à la solidarité et à l'implication de chacun.

L'instabilité politique nationale a également entraîné des répercussions, en particulier sur la visibilité des dotations et aides publiques. Malgré ces incertitudes, nous avons poursuivi nos projets avec rigueur, réalisme et efficacité.

Ce document retrace les principales actions menées durant ce mandat. Il met en lumière les réalisations concrètes entreprises au service de notre commune et de ses habitants. Nos engagements de début de mandat y sont repris, illustrés par les projets aboutis.

De nombreux autres dossiers ont également été lancés ou portés, dont le détail figure dans les pages qui suivent. Vous trouverez enfin un point précis sur les finances communales, témoignant de la gestion sérieuse et rigoureuse menée tout au long du mandat, malgré les investissements importants et les imprévus rencontrés.

Je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble de l'équipe municipale, les agents communaux, ainsi que vous, habitantes et habitants de Barzun, pour votre confiance, votre engagement et votre soutien. Ce mandat, riche en défis, a aussi été porteur de belles avancées. Ensemble, nous avons posé les bases solides d'un avenir serein et ambitieux pour notre village.



René MILLET

Maire de Barzun

Scolaire et périscolaire

Notre engagement : Préserver et améliorer la qualité d'accueil et d'accompagnement au sein de l'école qui connaît une augmentation régulière de ses effectifs.



Dès la rentrée 2020, la municipalité a anticipé les évolutions des besoins éducatifs et périscolaires, en tenant compte à la fois de l'augmentation des effectifs et du confort quotidien des enfants. Plusieurs actions concrètes ont été menées tout au long du mandat :

Création d'une classe supplémentaire

Pour faire face à la croissance du nombre d'élèves, une demande d'ouverture de classe a été formulée auprès de l'éducation nationale. Cette création a permis un meilleur encadrement pédagogique et une répartition plus équilibrée des effectifs.

Aménagement de la cantine scolaire

De nouveaux locaux ont été identifiés et rénovés afin de moderniser les installations de la cantine. L'objectif : améliorer les conditions d'accueil et assurer un service plus fluide. Ces travaux ont également permis l'acquisition de nouveaux équipements, notamment un **lave-vaisselle** et une **machine à laver**.

Aménagement de la classe 3

Située dans l'ancien bâtiment de la cantine, cet espace a été entièrement remis à niveau afin d'offrir un cadre d'apprentissage confortable et adapté aux besoins des élèves.

Mise en place d'un espace sieste

Conscients de l'importance du repos pour les plus jeunes, un espace sieste dédié, calme et sécurisé a été créé au sein de l'école.



Investissement en matériel informatique

Pour accompagner la transition numérique, du matériel informatique a été acquis. Il permet aux élèves et enseignants de bénéficier d'outils modernes, facilitant les apprentissages et l'innovation pédagogique.

Création d'une nouvelle cour de récréation

Une nouvelle cour a été aménagée pour offrir davantage d'espace aux enfants, dans un environnement sécurisé et propice aux activités de plein air.

Changement de prestataire pour la restauration scolaire

Dans un souci constant de qualité et de proximité, un nouveau prestataire a été sélectionné. L'accent a été mis sur **l'équilibre nutritionnel**, la **fraîcheur des produits et leur origine locale**, afin de garantir des repas sains et adaptés.

Environnement - Réhabilitation de la décharge

Le dossier de la réhabilitation de l'ancienne décharge, ouvert depuis 2011, a connu une **avancée décisive en 2021**, à la suite des directives de l'État imposant aux communes la mise en conformité de ces anciens sites.

Cette opération, **rendue obligatoire**, a nécessité des **travaux conséquents**, cofinancés par **l'intercommunalité**, avec l'appui **d'un solde d'enveloppe du Département**. **La commune a pris en charge environ 40 % du coût total.**

Initialement, le projet portait sur une surface de **1 500 m²**, pour laquelle une enveloppe de **5 000 €** avait été provisionnée. Cependant, à l'issue des études et expertises techniques, la surface réelle à traiter a été réévaluée à **7 000 m²**, portant le coût global du chantier à environ **100 000 € HT**.

La part communale, soit **38 688 € TTC**, a été **financée intégralement sur fonds propres**, répartie sur **deux exercices budgétaires, sans recours à l'emprunt.**

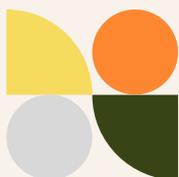


La technique employée a consisté à :

- **Regrouper les déchets** présents en surface,
- Les **recouvrir d'une couche d'argile de 40 cm**,
- Mettre en place un **système de captation des eaux pluviales** pour éviter l'infiltration dans les déchets.

La zone a été **déboisée**, à l'exception de quelques **arbres remarquables** qui ont été **conservés**. Le bois issu de la coupe a été **proposé à la vente aux habitants de Barzun.**

Ce chantier, bien que contraignant, s'inscrit dans la volonté municipale de **respecter les normes environnementales**, de **préserver les milieux naturels**, et de **réduire les risques liés aux anciens dépôts de déchets.**



Embellissement du village

Notre engagement : *Mettre en place la signalétique pour identifier les différents bâtiments publics et les sites d'intérêt du village. Poursuivre et améliorer l'enjolivement du village.*

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie :

- Un **massif fleuri** a été créé devant la mairie.
- Une **signalétique communale** indiquant les principaux sites et lieux d'intérêt a été mise en place.



Communication

La municipalité a engagé une **modernisation de ses outils de communication** afin de renforcer l'information auprès des administrés et de faciliter l'accès aux services municipaux.

- **Mise en place de l'application Panneau Pocket** : cet outil permet aux habitants de recevoir en temps réel les informations communales importantes (alertes, événements, travaux, etc.) directement sur leur téléphone. Aujourd'hui, 600 téléphones ou tablettes ont mis Barzun en favori. L'abonnement pour la commune est de : **170€ annuel**.



- **Création d'un logo officiel** pour la commune : cette nouvelle identité visuelle reflète l'image dynamique et moderne de Barzun, tout en valorisant son patrimoine et son ancrage local. Cout de création : **400€ HT**

- **Modernisation du site Internet communal** : repensé pour être plus clair, intuitif et accessible, le site permet aux citoyens de consulter les actualités, les documents officiels, et de faciliter leurs démarches en ligne.



Ces actions s'inscrivent dans une volonté de renforcer la proximité avec les administrés, de fluidifier la circulation de l'information et de valoriser l'image de la commune.

Action sociale et ressources humaines

La municipalité a porté une attention particulière au **bien-être du personnel communal** et à la reconnaissance de leur engagement, à travers plusieurs mesures sociales et administratives concrètes :

- **Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)** : cet organisme permet aux agents communaux de bénéficier de diverses aides, prestations sociales et avantages (chèques vacances, soutien familial, loisirs...).
- **Attribution des primes inflation janvier 2022**: la commune a versé les aides annoncées par l'État dans le cadre de la compensation de la hausse du coût de la vie.
- **Attribution Prime pouvoir d'achat** : la commune a voté et versé les aides prévues par l'État dans le cadre de la compensation de la hausse du coût de la vie.
- **Révision du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)** : une mise à jour a été réalisée afin de mieux prendre en compte les responsabilités et l'implication des agents. Les contractuels de plus d'un an sont devenus bénéficiaires.
- **Remise de médailles du travail** : en reconnaissance du parcours et de la fidélité de plusieurs agents, des médailles ont été remises lors d'une cérémonie officielle.
- **Souscription à des mutuelles** : la commune a facilité l'accès à des mutuelles santé adaptées, en lien avec les dispositifs prévus pour les agents publics territoriaux. Cette mesure sera applicable à compter de janvier 2026.



Ces mesures traduisent la volonté de la municipalité de **valoriser ses agents**, de **renforcer leur protection sociale**, et de **favoriser un cadre de travail respectueux et équitable**.

Vie associative

Notre engagement : Réunir les acteurs qui participent à la vie du village. Soutenir les associations dans leurs actions. Continuer à favoriser les projets du Conseil Municipal des Jeunes. Accompagner nos aînés en créant des activités intergénérationnelles.

La municipalité a réuni l'ensemble des acteurs associatifs, plusieurs événements ont été organisés de concert. La municipalité continue de soutenir activement les associations locales, qui jouent un rôle essentiel dans le développement du tissu social et dans l'animation de la commune.

Au-delà de la **mise à disposition des locaux**, la commune prend également en charge les **frais de fonctionnement courants** tels que l'eau, l'électricité, ainsi que le **prêt de matériel** (tables, chaises, etc.).

Un **partenariat collaboratif** s'est mis en place avec certaines associations qui participent elles-mêmes à l'amélioration des infrastructures qu'elles occupent :

- **EBHB** (club de handball) a contribué à la rénovation de l'éclairage de la salle polyvalente, en conformité avec les normes de la ligue.
- **Le CARAMBO** a participé aux travaux d'imperméabilisation intérieure et extérieure du Trinquet.
- **Le Comité des Fêtes** a financé l'aménagement de la salle des jeunes, aujourd'hui mieux équipée pour accueillir les adolescents.

Concernant **l'APEA** (Association de Parents d'Élèves), seule association ne disposant pas de locaux propres jusqu'alors, une solution a été trouvée : depuis septembre 2024, une **convention a été signée** pour la mise à disposition d'un **espace de 30 m²** dans l'ancien Presbytère.

En mai 2025, une nouvelle dynamique associative a vu le jour avec la création de **LA BULLE**, une association dont le projet est de mettre en place un café associatif. Ce lieu a vocation à devenir un espace de rencontres, d'échanges et de convivialité, au cœur de notre commune rurale.

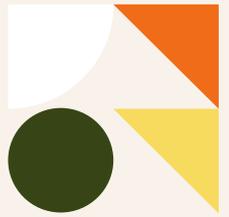
Le projet a été présenté lors du **Conseil Municipal de décembre 2024**. Séduite par l'initiative et convaincue de son intérêt pour le lien social local, la municipalité a choisi d'**accompagner cette démarche**. Une **convention d'occupation** a été signée, et un **local situé dans l'ancien Presbytère** a été attribué à l'association pour lui permettre de s'installer et de développer ses activités.

Ce soutien s'inscrit pleinement dans notre volonté de favoriser la **vie associative et citoyenne**, en encourageant les initiatives porteuses de sens pour le village et ses habitants.



Énergie et transition énergétique

Consciente des enjeux environnementaux et de la nécessité de maîtriser les dépenses énergétiques, la municipalité a mis en place une série d'actions concrètes visant à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et équipements communaux.



- **Modification des horaires de l'éclairage public**, dans une logique d'optimisation des usages et de sobriété énergétique.
- **Modernisation des systèmes de chauffage** dans les bâtiments communaux, afin de gagner en efficacité tout en réduisant les consommations.
- **Isolation thermique de l'école**, qui contribue à un meilleur confort pour les élèves et enseignants, tout en limitant les déperditions de chaleur.
- **Sensibilisation du personnel communal et des responsables associatifs** à une utilisation raisonnée de l'énergie, avec des gestes simples mais efficaces au quotidien.

Ces mesures ont permis de réaliser des économies significatives, avec une baisse de la consommation de 30 % en kWh. Cette performance a permis à la commune d'absorber les hausses tarifaires constatées ces dernières années.

Par ailleurs, un nouvel éclairage public photovoltaïque a été installé pour sécuriser le chemin des écoles, combinant sécurité, innovation et respect de l'environnement.

Enfin, dans un souci de bonne gestion budgétaire, le contrat de fourniture de gaz a été renégocié, permettant de sécuriser les prix et de mieux maîtriser les charges futures.



Travaux divers

- **Création d'un parking** : Un parking de 20 places a été aménagé derrière le Trinquet, en réponse à la fermeture aux véhicules de l'espace jouxtant la salle polyvalente.
- **Cimetière** : La construction du caveau communal, attendue depuis 2019, a été réalisée en avril 2025.
Cette installation répond désormais aux obligations légales en matière de gestion des reprises de concessions. Elle permettra également d'apporter une solution immédiate dans les situations d'urgence rencontrées par certaines familles.
- **Bornes incendie** : Nous avons profité des travaux de rénovation des réseaux pour :
 - Remplacer la borne située au **13 rue Cami Bielh** ;
 - Installer une nouvelle borne **rue du Corps Franc Pommiès**, couvrant la zone entre les rues **Ossau** et **Livron**.
- **Portes de l'église** : Un artisan a été trouvé pour le remplacement des portes. L'intervention a été réalisée dans le respect du cachet architectural de l'édifice.

Enfouissement des réseaux et télécommunications

Un **renfort électrique** était nécessaire sur la partie sud de la commune. La municipalité a saisi cette opportunité pour réaliser un **enfouissement complet des réseaux** Enedis, Télécom et Fibre optique, sur une **distance de 500 mètres linéaires**.

Les travaux ont concerné les tronçons suivants :

- Rue CFP, du carrefour de la rue du Vieux Moulin à celui de la rue du Pré du Roy
- Du carrefour de la rue du Pré du Roy au carrefour de la rue du Couchant
- Du carrefour de la rue du Couchant à l'impasse du Général Bidot



Ces aménagements permettent une meilleure intégration paysagère, tout en renforçant la résilience des réseaux face aux intempéries.

Accessibilité – Dossier AD'AP

Conformément à la réglementation, la commune s'est engagée à mettre en conformité l'ensemble de ses **établissements recevant du public (ERP)** et **installations ouvertes au public (IOP)** pour garantir **l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite**.

Les sites concernés sont :

- La Mairie
- L'École
- La Cantine
- La Salle Polyvalente
- La Bibliothèque
- L'Église
- Le Trinquet
- Le Cimetière

Ce dossier, retardé par la période COVID, a été **finalisé en mars 2024**. Deux **dérogations** ont été demandées — et accordées par la DDTM — concernant **l'éclairage de l'église** et le **cheminement vers le Dolmen**. Ces dérogations ont permis une économie de **7 500 €** grâce à des **solutions alternatives argumentées et acceptées**.



Logements communaux

La commune dispose de **quatre logements communaux**, dont l'état nécessitait des **travaux urgents de rénovation**. Consciente des enjeux énergétiques et des normes actuelles, la municipalité a engagé plusieurs actions concrètes :

- **Mise en œuvre du programme "Isolation à 1 €**, permettant de financer en partie la rénovation thermique des logements.
 - Le **logement situé au-dessus de la mairie** a été entièrement traité dans ce cadre.
 - Le **logement de l'école** a également bénéficié d'une isolation renforcée. Dans une démarche d'amélioration continue, **la porte d'entrée a été remplacée, et deux fenêtres ont été changées**. Ce logement bénéficie désormais d'un **DPE classé C**, gage d'un bon niveau de performance énergétique.

En revanche :

- Le **logement de l'ancienne école** n'est plus proposé à la location depuis **juin 2022**.
- Le **Presbytère** a également été retiré de la location depuis **mars 2024**.

Ces deux bâtiments ne répondent plus aux **exigences actuelles de décence et de performance énergétique**. Des **travaux de rénovation lourds** sont nécessaires pour envisager leur remise sur le marché locatif.

Une **étude de faisabilité** a été menée pour le logement de **l'ancienne école** (surface : **200 m²**). Le projet prévoit la **création de trois logements** allant de **50 à 80 m²**, en réponse à une demande locative avérée sur ce type de bien. Le **coût estimé de l'opération est de 350 000 €**.

En ce qui concerne le **Presbytère** (également 200 m²), sa configuration ne se prête pas à un projet similaire. Ce bâtiment, qui constitue un élément du **patrimoine communal**, pourrait connaître une **reconversion en Maison des Associations**, en cohérence avec la dynamique associative locale et les besoins d'espaces partagés.

Sécurité routière et aménagements : un engagement constant

Notre objectif était clair : poursuivre et renforcer la sécurisation de la traversée du village par la D 640, dans la continuité des aménagements déjà réalisés dans le centre-bourg. Cet axe structurant, très fréquenté, nécessitait une attention particulière pour assurer la sécurité de tous – automobilistes, piétons, cyclistes – tout en préservant la fluidité de la circulation.



Les actions réalisées pendant le mandat :

- **Retrait des dos d'ânes non conformes**, devenus inadaptés aux normes en vigueur.
- **Mise en place d'une écluse** pour forcer le ralentissement des véhicules à l'entrée du village.
- **Installation de priorités inversées** dans les rues convergentes vers le centre-bourg.
- **Création d'un "chaussidou"**, (chaussée à voie centrale banalisée), favorisant le partage de la voirie entre automobilistes et cyclistes.
- **Contrôle de la vitesse** sur 7 jours consécutifs : une vitesse moyenne de 36 km/h a été relevée, alors que l'objectif était de 30 km/h.
- **Finalisation de la sécurisation du carrefour Cami Bielh**, chantier amorcé par l'équipe municipale précédente.
- **Étude des cheminements doux** sur les rues menant au centre-bourg pour favoriser les mobilités actives.
- **Traitement des eaux pluviales** sur la voie publique pour limiter les risques d'aquaplaning et d'érosion des voiries.

Ce chantier de sécurisation s'est révélé **particulièrement complexe** :

- Il remet en question les **habitudes de circulation** des usagers, ce qui a pu susciter des incompréhensions.
- Il concerne une **route départementale (D 640)** : notre marge d'action reste donc **dépendante de l'engagement et des validations de la collectivité départementale**.
- Enfin, reconnaissons que **la communication doit rester à la hauteur de l'enjeu**, afin de faciliter la bonne compréhension du projet par les habitants.

Et maintenant ?

Le travail amorcé reste à **poursuivre**. Les bases sont posées, mais le **dialogue avec le Département**, et une **communication plus lisible** seront indispensables pour faire avancer ce dossier tout en répondant aux attentes légitimes en matière de sécurité et de confort de déplacement.

Espace pour tous : des lieux de rencontre repensés

Notre ambition était de faire du centre du village un véritable lieu de vie, propice aux rencontres, aux échanges et aux activités collectives, en valorisant le bâti existant. Ce projet visait à offrir aux Barzunais un espace central, accessible et convivial.

L'ancienne école : un projet réorienté face à l'urgence

Initialement, l'ancienne école devait être au cœur de cette démarche de réhabilitation. Toutefois, des **contraintes imprévues et urgentes** concernant l'agrandissement de l'école nous ont amenés à **réajuster ce projet**, sans toujours pouvoir l'expliquer aussi clairement que nous l'aurions souhaité. L'ancienne école a été réaménagée en cantine et garderie.

Malgré cela, nous avons su préserver l'esprit du projet :



- L'espace réhabilité permet aujourd'hui d'**accueillir jusqu'à 60 personnes** dans de bonnes conditions.
- Il héberge désormais **le repas des aînés**, qui s'y déroule dans une ambiance chaleureuse.
- Il est également utilisé par la **CCAS**, qui y organise des activités **chaque premier samedi du mois**, favorisant le lien social et l'animation intergénérationnelle.
- La municipalité organise aussi la cérémonie des vœux dans cet espace.

Une dynamique à poursuivre : vers la mise en location

Nous avons également prévu d'ouvrir cet espace à la location, afin de le mettre à disposition des habitants pour des événements privés. Ce point a bien été **inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal de décembre 2023**, accompagné d'une **liste de 15 questions** précises à examiner. Cependant, nous **n'avons pas apporté de réponse formelle** à ce jour – un retard que nous reconnaissons, et qu'il conviendra de rattraper pour donner à cet espace toute son utilité.

Une complémentarité avec la salle polyvalente

Il est à noter que la **salle polyvalente** reste parfaitement adaptée aux **grands rassemblements**, comme les repas du village, pouvant accueillir **plus de 200 personnes**. Ces deux espaces sont donc **complémentaires** et répondent à des besoins différents, au service de la convivialité et de la vie collective à Barzun.



Mobilités douces : un projet intercommunal à long terme

Faciliter les déplacements à pied ou à vélo entre les villages voisins – **Barzun, Pontacq, Lamarque et Livron** – est une **ambition partagée**. Ce projet s'inscrit pleinement dans une logique de mobilité durable, de réduction de l'usage de la voiture, et de valorisation de nos paysages, en suivant notamment le cours de l'Ousse.

Les actions engagées :

- Plusieurs **réunions de travail** ont eu lieu avec les différentes parties prenantes.
- Divers **parcours ont été proposés**, privilégiant un tracé au plus près de l'Ousse.
- Le **Département** et la **Communauté de communes** (Intercommunalité) ont été identifiés comme **porteurs du projet**, avec une volonté d'étendre la liaison douce jusqu'à **Nousty et Lourdes**, pour créer une **connexion avec la véloroute V81**.

Une volonté freinée par des réalités budgétaires et institutionnelles

Malheureusement, **aucune avancée concrète n'a été enregistrée depuis 3 ans**. Ce type de projet structurant nécessite des moyens financiers conséquents, des accords intercommunaux solides, et souvent des arbitrages à d'autres échelles territoriales.

Une perspective à adapter, mais à maintenir

Malgré cette pause, **le projet n'est pas abandonné**. Il devrait probablement évoluer **vers une forme plus réaliste à court terme**, en envisageant notamment **un partage de la D 640 entre véhicules et mobilités douces**, avec des aménagements sécurisés et adaptés. Certes, ce n'est pas la solution initialement imaginée, mais les **contraintes budgétaires imposent des ajustements**, et ce type de compromis correspond aussi à **l'évolution des usages** et aux **enjeux de transition écologique**.

C'est le sens de l'histoire : faciliter les mobilités alternatives, même progressivement, reste un engagement fort pour notre commune.



URBANISME : mise en place du PLUI

La mise en œuvre de la **loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et du **SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale) a entraîné une **révision en profondeur de notre document d'urbanisme**.

Jusqu'alors régie par une **carte communale**, Barzun n'était pas concernée par un Plan d'Occupation des Sols (POS), désormais devenu **obsolète**. En effet, les communes couvertes par un POS basculaient automatiquement sous le **Règlement National d'Urbanisme (RNU)**, ce qui leur **retirait toute marge de manœuvre locale** en matière d'urbanisme.

L'objectif fixé par la loi était clair : **uniformiser les documents d'urbanisme** à l'échelle intercommunale via la mise en place d'un **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**. Contrairement à la carte communale, qui délimitait des zones constructibles, le **PLUI fixe des objectifs en nombre de logements à créer**, détermine **les densités à l'hectare**, et oriente l'aménagement du territoire en **privilégiant le regroupement en centre-bourg**, tout en **préservant les espaces agricoles et naturels**, et en **intégrant les questions de mobilité**.

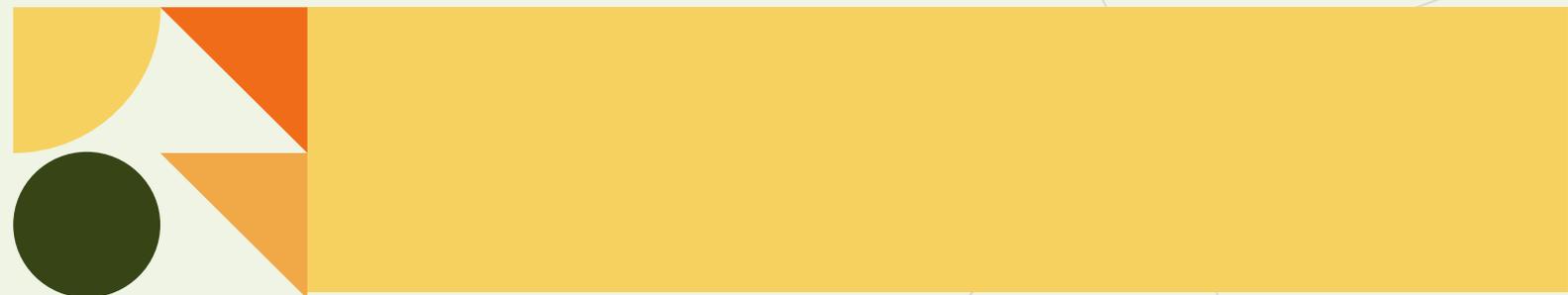
Barzun, alors en carte communale, a vu **l'Intercommunalité Ousse Gabas voter en décembre 2015** la mise en place du PLUI. Les **premières réunions ont débuté en 2016**, avec la participation active de **deux représentants communaux**.

Le PLUI est devenu opposable en avril 2023.

Comme pour toutes les communes du territoire, Barzun a vu une **réduction de ses surfaces constructibles**. Cependant, grâce à un travail de concertation, nous avons **préservé un potentiel de logements à construire supérieur à celui réalisé au cours des dix dernières années, lotissement des Sansonnets inclus**.

La commune bénéficie d'une **forte attractivité résidentielle** : **de nombreux permis de construire ont été signés**, et **plusieurs maisons ont changé de propriétaires** récemment, témoignant de la vitalité du marché local.

Le PLUI fera l'objet d'une révision dans les années à venir, ce qui permettra à la commune de **continuer à défendre ses intérêts** en matière de développement maîtrisé et cohérent.



FINANCES : une gestion responsable au service des projets

Durant ce mandat, nous avons veillé à **gérer les finances communales avec rigueur**, tout en répondant aux **attentes des habitants** et aux **urgences imprévues**. L'équilibre budgétaire a été maintenu sans renoncer à l'investissement.

Un niveau de fiscalité mesuré

Nous avons fait le choix de **maintenir un niveau de taxes réaliste**, soucieux de préserver le pouvoir d'achat des Barzunais.

Le **tableau comparatif avec les communes du territoire** montre clairement que **nous nous situons dans la moyenne basse**, ce qui reflète une politique fiscale mesurée.

Des dotations constantes mais limitées

Depuis 2020, les **dotations de l'État** (DGF et autres aides récurrentes) **sont restées stables**, sans augmentation significative. Cela impose une **gestion d'autant plus fine** pour financer nos actions.

Des investissements soutenus et autofinancés

Malgré ces contraintes, nous avons **réalisé de nombreux investissements** (sécurité, bâtiments, aménagements), en mobilisant :

- **130 000 € de fonds propres**, soit l'équivalent d'un an d'excédent de fonctionnement.
- **La TVA sur les projets subventionnés**, que la commune doit **avancer en année N** avant remboursement par l'État l'**année suivante (N+1)**. Cette opération, bien que temporaire, pèse sur notre **trésorerie**.

Un fonctionnement maîtrisé malgré des pertes de recettes

Le **budget de fonctionnement a naturellement augmenté** entre 2019 et 2024, tant en dépenses qu'en recettes.

L'évolution reste **équilibrée dans l'ensemble**, à une **exception près : la perte de deux loyers de logements communaux**, non reloués depuis plusieurs années, a impacté nos recettes. Ce point reste un enjeu à corriger à l'avenir.

Les emprunts en cours :

Dates	Montants	Emprunts	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour les exercices 2026 à 2028	Annuités pour les exercices 2029 à 2031	Annuités pour les exercices 2032 à 2036	Annuités pour les exercices 2037 à 2040
31/12/82	41 085,00 €	Foret Communale	1 982,90	1 982,90	1 982,90	0,00	0,00
15/05/21	100 000,00 €	travaux cantine-classe	6 914,63	6 914,63	6 914,63	6 914,63	0,00
11/08/11	13 699,00 €	Enfouissement Réseaux	967,38	967,39	967,38	0,00	0,00
03/10/11	11 923,00 €	Eclairage Public	892,90	892,90	892,90	0,00	0,00
18/12/13	20 935,00 €	Eclairage Public Tranche 2	1 902,73	1 902,73	0,00	0,00	0,00
18/12/13	44 716,00 €	Enfouissement RD418 Tranche 2	3 889,82	3 772,44	0,00	0,00	0,00
18/12/13	17 453,00 €	Génie Civil FT RD418 Tranche 2	1 586,26	1 586,27	0,00	0,00	0,00
08/01/24	5 637,00 €	Extantion réseaux	512,85	499,24	499,24	499,23	499,24
09/04/25	25 013,00 €	GC Renf Poste P8	0,00	2 134,01	2 131,79	2 131,79	2 131,79
09/04/25	45 607,00 €	Rénov EP Renf Poste P8	0,00	3 891,03	3 886,98	3 886,98	3 886,98
		TOTAL	18 649,47	24 543,54	17 275,82	13 432,63	6 518,01

Bilan des investissements 2020-2024 :

REALISATIONS	DEPENSES		RECETTES					Reste à charge Commune
	HT	Participation département	Dotation Etat	Aides TE64	Amendes police	Emprunts	Total recettes	
Réhabilitation décharge	32 240,31 €						- €	32 240,31 €
Logo	400,00 €						- €	400,00 €
Parking école	24 850,00 €	6 212,00 €			11 605,00 €		17 817,00 €	7 033,00 €
Réno Ecl Public P8	66 607,14 €	21 000,00 €				45 607,00 €	66 607,00 €	0,14 €
Ecl Public sécuritaire Ecole	17 536,94 €			11 685,72 €			11 685,72 €	5 851,22 €
Signalétique village	1 969,56 €						- €	1 969,56 €
Réno poteau incendie C Bielh	1 782,00 €						- €	1 782,00 €
Borne incendie CFP	3 100,00 €						- €	3 100,00 €
Portes église	7 830,74 €						- €	7 830,74 €
Aménagement sportif école	6 250,00 €		5 000,00 €				5 000,00 €	1 250,00 €
Socle numérique école	5 804,00 €		5 080,00 €				5 080,00 €	724,00 €
Lave vaisselle cantine	1 650,00 €						- €	1 650,00 €
Machine à laver cantine	274,16 €						- €	274,16 €
LED Salle polyvalente	2 770,83 €						- €	2 770,83 €
Groupe Scolaire	458 796,67 €	131 198,00 €	159 276,00 €	3 917,00 €		100 000,00 €	394 391,00 €	64 405,67 €
TOTAL TTC	631 862,35 €	158 410,00 €	169 356,00 €	15 602,72 €	11 605,00 €	145 607,00 €	500 580,72 €	131 281,63 €
DONT TVA	112 749,81 €							

Excédent de fonctionnement :

DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Ecart 2019-2024 en %
Charges à caractère général	81 098 €	77 132 €	91 243 €	93 678 €	101 242 €	114 794 €	41,55%
Frais de personnel	108 220 €	107 182 €	111 750 €	124 995 €	132 235 €	131 908 €	21,89%
Autres charges	54 319 €	41 902 €	43 403 €	54 575 €	54 978 €	53 237 €	-1,99%
Charges financières	1 191 €	1 050 €	1 200 €	1 739 €	1 599 €	2 587 €	117,21%
Total	244 828 €	227 266 €	247 596 €	274 987 €	290 054 €	302 526 €	23,57%
RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Ecart 2019-2024 en %
Recettes	24 503 €	17 947 €	25 474 €	30 832 €	40 983 €	43 877 €	79,07%
Taxes	156 385 €	160 578 €	172 731 €	184 309 €	197 518 €	207 215 €	32,50%
Dotations	65 391 €	66 698 €	61 105 €	62 428 €	65 834 €	66 528 €	1,74%
Autres produits	27 958 €	28 503 €	23 502 €	18 641 €	22 086 €	15 215 €	-45,58%
Total	274 237 €	273 726 €	282 812 €	296 210 €	326 421 €	332 835 €	21,37%
Excédent de fonctionnement	135 519 €	134 319 €	133 779 €	125 393 €	91 703 €	99 981 €	-26,22%

Pour conclure

Ce bilan témoigne de la diversité et de l'ampleur des missions portées par une municipalité : aménagement, sécurité, finances, communication, animation sociale, environnement... Le spectre d'action d'une commune est vaste, et chaque décision prise engage des compétences transversales, un sens des priorités, et un esprit de responsabilité.

Je tiens à saluer et remercier chaleureusement les 13 élus qui m'ont accompagné tout au long de ce mandat. Leur engagement, leur rigueur et leur sens du collectif ont permis de valider, construire et porter l'ensemble des décisions présentées dans ce bilan. Ce document est le reflet de leur travail, autant que du mien.

Je souhaite également adresser deux mentions particulières :

- À Véronique Goua De Baix, en charge de la communication, pour sa contribution essentielle à la mise en forme et à la clarté de ce bilan.
- À Madame Isabelle FRERE, notre soutien administratif et financier tout au long du mandat, dont la vigilance et la maîtrise ont été des garants de la solidité de nos choix budgétaires.

Nous avons agi avec exigence, sincérité et un seul objectif en tête : servir les Barzunais et préparer l'avenir de notre commune avec confiance.

Avec tout mon dévouement pour Barzun et ses habitants.

René MILLET

Maire de Barzun

